



FIM CCI FORMATION NORMANDIE  
RÉVÉLEZ VOTRE POTENTIEL

ACADÉMIE  
des Métiers  
et des Techniques  
100 % AVANT BAC

ÉCOLE SUPÉRIEURE  
des Métiers  
et du Management  
100 % POST BAC

ALTERNANCE

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Loi N° 2004-391 du 04 mai 2004, journal officiel du 5 mai 2004

### NOS ATOUTS

- Notre appartenance aux Chambres de Commerce et d'Industrie (**établissement public**) qui représentent les entreprises.
- Notre pédagogie tournée vers l'individu, adaptée et développée avec le monde professionnel
- Notre accompagnement individualisé
- Nos résultats : + de 85 % de réussite aux examens depuis + de 5 ans
- Une insertion rapide : 90 % sont embauchés après moins de 6 mois de sortie

### AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Les entreprises qui embauchent un demandeur d'emploi de 45 ans et plus bénéficieront d'exonération de charges sociales et d'une aide supplémentaire de 2 000 € cumulable avec l'aide de 2 000 € versée par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans.
- Exonération de la prime de précarité.
- Possibilité d'aide à la fonction tutorale financée par de nombreux OPCA.
- Possibilité de bénéficier d'une formation «tuteur» de 40h maximum financée par certains OPCA.
- Succession de contrats de professionnalisation : il est désormais possible d'enchaîner deux contrats de professionnalisation à durée déterminée lorsque le 2ème contrat permet d'acquérir une qualification supérieure.

### PARCOURS DE FORMATION

- Durée comprise entre 15% (150h minimum) et 25% de la durée du CDD ou de la période de professionnalisation du CDI, et au-delà de 25% selon accord de branche.
- Personnalisation des parcours de formation, en fonction des connaissances des bénéficiaires et des besoins d'entreprise.

### NATURE ET DUREE

CDD de 6 à 24 mois, ou CDI avec une action de professionnalisation. Ces durées sont associées à certains publics, et aux certifications ou formations définies par accord de branche.

### PUBLIC

- Accessible aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification professionnelle ou souhaitant compléter leur formation initiale afin d'accéder au métier ou à la qualification souhaitée (titre, diplôme, qualification reconnue par les conventions collectives).
- Accessible aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dès inscription à Pôle Emploi.

### FINANCEMENT

Les frais de formation sont pris en charge par l'Opérateur de Compétence - OPCO - dont relève l'entreprise.

CONTACTEZ-NOUS

- Cherbourg-Octeville : 02 33 78 86 88
- Granville : 02 33 91 21 30
- Saint-Lô Campus 1 : 02 33 77 43 50
- Saint-Lô Campus 2 : 02 33 77 86 77

WWW.FIM.FR

# GRILLE DE REMUNERATION

Loi N° 2004-391 du 04 mai 2004, journal officiel du 5 mai 2004

## POUR UN CONTRAT DE 35 HEURES AU 01/01/2019

SMIC 35h = 10.03 €/h x 151.67h/mois = 1 521.22 € brut/mois

Tableau à titre indicatif, vous devez vous référer à votre accord de branche.

|   | % du SMIC | Salaire brut stagiaire |
|---|-----------|------------------------|
| <b>Niveau de formation inférieur au Bac,<br/>niveau Bac général ou équivalent</b> |           |                        |
| - 21 ans  | 55%       | 836,67 €               |
| 21 ans à<br>- 26 ans  | 70%       | 1 064,86 €             |
| + 26 ans  | 100% *    | 1 521,22 €             |
| <b>Bac technologique, Bac Pro ou titre professionnel<br/>équivalent et plus</b>   |           |                        |
| - 21 ans  | 65%       | 988,80 €               |
| 21 ans à<br>- 26 ans  | 80%       | 1 216,98 €             |
| + 26 ans  | 100% *    | 1 521,22 €             |

\* ou 85 % du salaire minimum conventionnel  
de la branche s'il est plus favorable

Les conseillers de FIM CCI Formation Normandie sont à votre écoute et vous accompagnent dans la mise en place de vos projets de formations et de recrutements.

FIM CCI Formation Normandie vous aide à la constitution du dossier pour la réalisation du contrat de professionnalisation.